

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-MADEN**

SÉANCE DU 28 AOUT 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'ancienne cantine de l'école sous la présidence de Monsieur COULOMBEL Sylvain, Maire.

Nombre de Membres :11

En exercice 11 -

Présents : 8

Pouvoir : 2

Abstention : 0

Votants : 10

Date de convocation : 21 août 2026

PRÉSENTS : BROSSE Hubert, CHENU François, DOUCET Emilie, REHEL Elodie, BRIONNE Noëlle, COULOMBEL Sylvain, ROBERT Emilie, VERDON Laure

ABSENTS EXCUSÉS : LECHEVESTRIER Yves-Marie pouvoir à BROSSE Hubert ; FAUCON Patrick pouvoir à BRIONNE Noëlle ; LECHEVESTRIER Manuel

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : DOUCET Emilie

**Objet : Attribution d'une subvention à l'association du Comice Agricole
-Délibération n°2026-08-04**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est proposé d'attribuer une subvention, au titre de l'année 2025, à l'association du Comice Agricole du Pays de Caulnes, afin de soutenir les actions et activités qu'elle organise sur le territoire.

Le montant de la subvention proposée s'élève à 114,50 €.

Monsieur le Maire propose, en conséquence, d'attribuer à l'association du Comice Agricole du Pays de Caulnes une subvention d'un montant de 114,50 € au titre de l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à l'association du Comice Agricole du Pays de Caulnes une subvention de 114,50 € au titre de l'année 2025.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire,
Sylvain COULOMBEL

Secrétaire de Séance
DOUCET Emilie